



## COMMUNIQUE POUR LES MEDIAS

16 avril 2013

### **Tuberculose bovine Pas de restriction pour les combats de reines**

**(IVS).- Suite à la découverte d'un cas de tuberculose dans une exploitation de la commune de St-Martin à la fin mars 2013, le vétérinaire cantonal a fait procéder au dépistage systématique de tous les bovins ayant eu un contact avec les animaux de cette exploitation au cours des trois dernières années. La situation est sous contrôle : aucune restriction n'est prévue pour les combats de reines et les produits laitiers commercialisés sont sûrs.**

C'est en juin 2010 que Frisette, la vache infectée en provenance de Fribourg, est arrivée en Valais. Le dépistage par tuberculisation (test cutané) concerne une vingtaine d'exploitations, dont le bétail a pu entrer en contact au cours des trois dernières années avec une vache testée positive. Le dépistage n'est pas encore complètement terminé, mais a permis de mettre en évidence cinq bovins contaminés dans deux exploitations ayant alé le bétail sur les mêmes alpages. Ces exploitations ont été mises sous séquestre pour une durée de 100 jours, ce qui signifie que leur bétail ne peut pas entrer en contact avec d'autres. Les animaux testés positifs seront éliminés incessamment. Les exploitations concernées seront désinfectées.

La tuberculose bovine est certes une maladie contagieuse, mais à propagation lente. Le défi consiste à détecter les animaux porteurs du bacille qui ne présentent dans la plupart des cas aucun symptôme de maladie. La BDTA (Banque de données du trafic des animaux) assure une excellente traçabilité de tous les déplacements du bétail concerné et permet ainsi de retrouver tous les animaux susceptibles d'avoir été contaminés. Le dépistage systématique va donc se poursuivre jusqu'à ce que tout le cheptel concerné obtienne à nouveau le statut sanitaire « libre de tuberculose ».

Le vétérinaire cantonal estime que la situation est sous contrôle grâce aussi au fort engagement sur le terrain des vétérinaires praticiens. Aucune restriction générale n'est prévue concernant les combats de reines dont la saison bat son plein.

Les produits laitiers des troupeaux concernés sont bloqués, analysés et commercialisés uniquement si le résultat d'analyse montre l'absence de l'agent infectieux (mycobactérie). Les produits laitiers mis sur le marché sont donc sûrs.

Le risque de transmission de la tuberculose bovine à l'être humain en contact avec du bétail contaminé est faible. Par précaution, une enquête d'entourage a été initiée afin d'effectuer les contrôles nécessaires chez les personnes qui ont été en contact avec les bêtes malades. Pour l'instant, aucun cas n'a été mis en évidence.



**Renseignements d'ordre vétérinaire : Dr Jérôme Barras - vétérinaire cantonal + 41 27 606 74 50, + 41 79 831 60 21 - [ovet@admin.vs.ch](mailto:ovet@admin.vs.ch);**

**Dans le domaine des denrées alimentaires : Dr Elmar Pfammatter - chimiste cantonal - + 41 27 606 49 50, + 41 79 531 36 58 - [labo@admin.vs.ch](mailto:labo@admin.vs.ch);**

**Dans le domaine de médecine humaine : Dr. Christian Ambord - médecin cantonal - + 41 27 606 49 05 - [christian.ambord@admin.vs.ch](mailto:christian.ambord@admin.vs.ch); Prof. Nicolas Troillet - Directeur ICHV - + 41 27 603 47 90 - [nicolas.troillet@hopitalvs.ch](mailto:nicolas.troillet@hopitalvs.ch).**

: